

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/04/2011

Réception par le Prefet : 04/04/2011

Publication : 07/04/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2011-1-1-4

Séance du jeudi 31 mars 2011

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL À LA COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil Général,

VU les articles L 3211-1 et L 3211-2 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la liste des délégations de compétence accordées à la Commission Permanente du Conseil Général, telle qu'elle figure en annexe.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

LISTE DES DELEGATIONS ACCORDEES A LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

DELEGATIONS COMMUNES A L'ENSEMBLE DES DOMAINES DE COMPETENCE DU DEPARTEMENT

SUBVENTIONS, AIDES ET VERSEMENTS DIVERS

- Attribution ou répartition d'un avantage financier (investissement ou fonctionnement) tel que subvention, fonds de concours, prime, contribution, aide, secours, allocation, prêt, avance, souscription, indemnité, cotisation, ..., dans le respect des critères votés par le Conseil Général et dans la limite des crédits inscrits au budget départemental (y compris les crédits F.I.C.S.)
- Répartition des crédits en provenance de collectivités ou d'organismes extérieurs (F.A.C.E., amendes de police, ...)
- Délivrance des autorisations exceptionnelles de commencer les travaux avant l'octroi de l'avantage financier sollicité, sans préjudice de la décision finale relative à l'octroi de cet avantage
- Avis ou décisions concernant des modifications devant être apportées en cours d'année à des programmes d'investissements publics, notamment les changements de bénéficiaires de subventions
- Décisions relatives à la prolongation de la durée de validité des aides accordées, qu'elles que soient leur nature, et notamment, levée de la déchéance triennale, dans le respect des règles applicables en matière de prescription quadriennale
- En tant que de besoin, décisions en matière de remboursement de tout ou partie des aides accordées sous quelle que forme que ce soit en cas de non exécution totale ou partielle de l'opération au titre de laquelle l'aide a été accordée, en cas d'utilisation de l'aide de façon non conforme à son objet initial, et, plus généralement, en cas de non respect des conditions d'attribution de l'aide fixées par le Département

REMISES GRACIEUSES / PRESCRIPTION QUADRIENNALE

- Levée de la prescription quadriennale
- Remises gracieuses de dettes

AVIS

- Tout avis que doit donner le Département en tous domaines, et en particulier en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire (documents de planification POS, PLU, cartes communales, SCOT, schémas directeurs, schémas de secteur, charte PNR ...), d'environnement, de coopération intercommunale, d'organisation communale et départementale, de mise en place de schémas départementaux, inter-départementaux ou régionaux, des déchets (PREDD...), de l'énergie (SRCAE...)...

ORGANISMES EXTERIEURS ET AUTRES

- Constitution, modification et suppression de groupe de travail, comité technique, comité de pilotage, comité de suivi thématique (etc ...)
- Adhésion et retrait des organismes extérieurs français ou étrangers, qu'elle que soit leur forme, sous réserve que les crédits nécessaires à cette adhésion soient inscrits au budget
- Approbation et modification des statuts des organismes extérieurs français ou étrangers dont le Département est membre
- Avis ou décision relative à la transformation ou au changement de forme juridique d'un organisme extérieur dont le Département est membre

CONTRATS, CONVENTIONS ET AUTRES

En ce qui concerne leur approbation, l'autorisation donnée au Président à les signer, leur modification (avenants), leur exécution et leur résiliation :

- Contrats, conventions, chartes, protocole d'accord, ..., avec toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, soit pour le versement ou l'obtention d'un soutien financier (investissement ou fonctionnement), soit pour l'apport ou l'obtention d'un soutien logistique (assistance technique, ...), soit qui n'emporte aucun engagement financier
- Conventions de transfert de personnel, de service, d'équipement et/ou de biens, et toutes conventions qui pourraient en découler
- Conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage public à titre gratuit, de co-maîtrise d'ouvrage ...
- Conventions de délégations de compétence, à l'exclusion de l'approbation et de la résiliation de la convention de délégation de compétence de l'Etat relative aux aides à la pierre

MARCHES, DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC, ACCORDS-CADRES, CONTRATS DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE

- Marchés, accords cadres de travaux, fournitures ou services dans tous domaines relevant de la compétence du Département, et sous réserve de la délégation accordée en matière de marchés publics et accords cadres au Président du Conseil Général par le Conseil Général :
 - Détermination de la nature, de l'étendue, de l'évaluation et niveau d'agrégation des besoins
 - Fixation de la composition des commissions et jurys,
 - Détermination des indemnités à verser aux concurrents, architectes, membres des commissions et jurys
 - Transactions,
 - Exonération ou réduction des pénalités
 - Toute décision de résiliation comprenant le versement d'une indemnité,
 - Détermination du montant des indemnités de résiliation
- Réponse à une consultation en matière de marchés, accords cadres de travaux, fournitures ou services, organisée par un autre acheteur et autorisation donnée au Président à signer les marchés publics et accords cadres auxquels le Département aura postulé
- Délégations de service public :
 - Décision de principe (analyse du choix du recours à la délégation de service public, choix de la procédure de passation et décision de lancement de la procédure...)
 - Décision sur le choix du délégataire et sur le contenu du contrat de délégation

- Autorisation donnée au Président du Conseil Général pour la passation et la signature des contrats de délégation de service public
 - Décision de prolongation de la durée de la délégation de service public,
 - Décision relative à la conclusion d'un avenant et autorisation donnée au Président pour le signer
 - Transaction
 - Exonération ou réduction des pénalités
 - Décisions relatives à l'application d'une sanction au délégataire prévue au contrat de délégation de service public
 - Décision de résiliation et décision relative au terme des délégations (sort des biens, etc.)
 - Prononcé de la déchéance du délégataire
 - Examen du rapport annuel établi par le délégataire sur les opérations afférentes à l'exécution du contrat
 - Nomination des représentants des associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
 - Examen annuel des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année précédente.
- Contrats de partenariats public-privé :
 - Décision de réaliser l'évaluation préalable à la décision de principe,
 - Décision de principe (analyse du choix du recours au contrat de partenariat, choix et décision de lancement de la procédure, choix des critères retenus pour la sélection des candidats, etc...)
 - Décision sur le choix du partenaire privé et sur le contenu du contrat de partenariat
 - Autorisation donnée au Président du Conseil Général pour la signature du contrat
 - Décision sur tout évènement lié à l'exécution du contrat (avenant, cession du contrat, etc.)
 - Transaction
 - Exonération ou réduction des pénalités
 - Décision de résiliation et décision relative au terme du contrat (sort des biens, conséquences financières, etc.)
 - Examen du rapport annuel établi par le partenaire sur l'exécution du contrat.

GROUPEMENT DE COMMANDE

- Constitution des groupements de commandes,
- Désignation du coordonnateur de ces groupements,
- Fixation des missions du coordonnateur,
- Décisions relatives à l'approbation, la modification par avenants et la résiliation des conventions constitutives de groupements,
- Autorisation donnée au Président de signer les conventions constitutives des groupements de commandes et leurs avenants,
- Election des membres représentants, titulaire et suppléant, de la collectivité dans le cadre des commissions d'appel d'offres communes.

PATRIMOINE MOBILIER, PATRIMOINE IMMOBILIER

- Transactions immobilières et foncières (acquisitions, cessions, échanges)
- Gestion des propriétés immobilières et des biens mobiliers :
 - sous réserve de la délégation accordée au Président par le Conseil Général, décisions relatives à la conclusion et à la révision du louage de choses mobilières ou immobilières d'une valeur locative d'un montant supérieur à 500 euros par mois ou pour une durée supérieure à 3 mois et décisions de conclusion et de révision du louage de choses (mobilières et immobilières) qui prennent la forme d'une mise à disposition, soit d'une durée supérieure à une journée par semaine et qui sont consenties pour une durée totale inférieure à

- 12 ans, soit d'une durée inférieure ou égale à une journée par semaine et qui sont consenties pour une durée totale égale ou supérieure à 12 ans,
- superposition d'affectation et/ou de gestion, transfert de gestion (entretien d'ouvrage), prêt, occupation précaire et révocable...
- Acquisitions de biens mobiliers quel que soit leur montant, aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 4600 euros
- Sous réserve de la délégation accordée au Président par le Conseil Général, acceptation des dons et legs grevés de conditions et de charges
- Constitution de servitudes, de droits réels et personnels, de prénotations d'hypothèques et main levée de l'ensemble de ces droits.
- Mise en œuvre des appels à projets décidés par le Conseil Général et choix du ou des candidats ou offres retenus

AMENAGEMENT

- Dans le cadre d'un programme d'investissement, de fonctionnement ou d'études adopté par le Conseil Général et dans les limites des autorisations budgétaires inscrites au budget départemental :
 - Décision d'engager des études de faisabilité
 - Décision d'approuver une opération, son programme et son enveloppe financière prévisionnelle
 - Décision d'approuver les études préliminaires et/ou de diagnostic, les études d'avant-projet et les études de projet d'une opération
 - Décision d'arrêter le programme et le coût prévisionnel d'une opération
 - Décisions relatives aux préalables indispensables à la réalisation d'une opération : prestations intellectuelles, acquisitions foncières, ...
 - Décisions ayant pour objet de préciser le programme ou/et de mettre en œuvre une procédure technique ou administrative nécessaire à une opération, dans le respect du programme
 - Approbation du choix de la solution (variante) retenue
 - Décision d'engager les travaux
 - Décision de scinder un programme d'investissement déjà approuvé en plusieurs opérations faisant l'objet chacune d'un programme et d'une enveloppe financière spécifiques
- Approbation en vue de solliciter les autorisations exigées par différents textes dans le domaine de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation en matière de travaux, notamment les permis de construire, de démolir, d'aménager, les déclarations préalables, les déclarations d'intention d'aliéner, les demandes d'autorisations de travaux
- Approbation en vue de solliciter les autorisations exigées par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et engagement des procédures d'expropriation
- Toute demande adressée au Préfet notamment en vue de l'obtention d'autorisations (de défrichement, de prélèvement d'espèces protégées, de pénétrer dans des propriétés privées, etc...), de prescriptions relatives à l'archéologie préventive, de distraction du régime forestier, etc...et toute autre demande adressée à l'Etat en vue de l'obtention d'autorisations (monument historique classé ou inscrit, site naturel classé, territoire classé en réserve naturelle, etc...) et toute décision y afférente, y compris l'approbation des dossiers s'y rapportant
- Décisions relatives à la procédure de concertation préalable en application des dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme : décisions sur les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation, lancement de la procédure de concertation préalable et décisions sur le bilan de la concertation
- Toute demande adressée au Préfet relative à l'ouverture d'enquête publique (préalable à une déclaration d'utilité publique, de mise en compatibilité d'un document d'urbanisme, avant travaux, en vue d'une autorisation prévue par le code de l'environnement ou toute

autre législation ou réglementation (loi sur l'eau, etc...) et toute décision y afférente, y compris l'approbation du dossier d'enquête publique

- Avis préalable à la déclaration d'utilité publique de projets d'aménagement
- Décisions relatives à la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique d'une opération, en particulier ouverture de l'enquête préalable, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, et suite à donner au rapport de la commission d'enquête
- Décisions relatives à la prise en compte ou à la non prise en compte des réserves émises par une commission d'enquête publique
- Déclaration de projet pour un projet de travaux, d'aménagement ou d'ouvrages ayant fait l'objet d'une enquête publique au titre des opérations susceptibles d'affecter l'environnement (articles L 123-1 et suivant du code de l'environnement) et toute autre déclaration prévues par la loi sur l'eau, par les règles en matière de droit de pêche, ou par toute autre législation ou réglementation, etc...
- Exercice des droits de préemption dans tous domaines, à l'exception de l'exercice du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles délégué au Président du Conseil Général
- Décisions en matière d'emplacement réservé
- Extension de l'Hôtel du Département : approbation des mesures d'application nécessitées par ce projet

CONTENTIEUX

- Autorisation pour demander la désignation d'un expert judiciaire
- Autorisation pour saisir les instances consultatives (ex : comité consultatif de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, ...) et pour représenter le Département devant ces instances
- Approbation des protocoles transactionnels en matière pré-contentieuse ou contentieuse et des indemnisations afférentes, et autorisation du Président à les signer

ELUS

- Désignation des conseillers généraux appelés à représenter le Département dans les groupes de travail, comités techniques, comités de pilotage, comités de suivi thématique (etc ...), ainsi que dans les commissions et organismes extérieurs à compter du 14 avril 2011
- Désignation des conseillers généraux pour l'exercice d'une mission dans le cadre d'un mandat spécial
- Décisions relatives à la prise en charge des frais exposés par les conseillers généraux dans l'exercice de leur mandat, des mandats spéciaux et des missions confiées
- Approbation des déplacements et prise en charge des frais correspondants des élus et des délégations du Conseil Général composées d'élus, d'agents de la collectivité, voire de tiers invités
- Approbation de l'accueil de délégations étrangères et de la prise en charge des frais correspondants des élus et des délégations du Conseil Général composées d'élus, d'agents de la collectivité, voire de tiers invités
- Répartition et modification des moyens et des crédits alloués aux groupes d'élus, en fonction des modifications pouvant intervenir dans la composition de ces groupes
- Attribution des médailles de la vie associative
- Modifications du plan de formation des élus, dans le respect des crédits inscrits au budget départemental

DIVERS

- Décisions relatives aux jeux et concours organisés par le Département (validation du principe, approbation des modalités d'organisation, approbation des règlements et de leurs modifications...)

DELEGATIONS SPECIFIQUES A CERTAINS DOMAINES DE COMPETENCE DU DEPARTEMENT

PERSONNEL

- Détermination de la liste des emplois pour lesquels les agents peuvent bénéficier d'un véhicule de fonction et d'un logement de fonction ainsi que des modalités et conditions d'attribution desdits logements
- Mises à disposition de personnels départementaux auprès d'autres administrations ou organismes (information)
- Autorisation de déroger au principe de remboursement de la rémunération des agents départementaux mis à disposition auprès d'un établissement public administratif dont le Département est membre ou qui lui est rattaché, auprès du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, auprès d'une organisation internationale intergouvernementale ou auprès d'un État étranger
- Approbation des conventions de mise à disposition des salariés de droit privé auprès du Département et de leurs avenants et autorisation donnée au Président à les signer
- Désignation des emplois concernés par les astreintes et détermination de leurs modalités d'organisation
- Détermination des règles d'organisation du temps de travail du personnel départemental
- Approbation des ratios d'avancement de grade

EDUCATION – JEUNESSE

- Collèges : désaffectations, concessions de logement et conventions d'occupation précaire, suivi des travaux, dénomination, quitus des opérations de travaux dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, remboursement de la part employeur des contrats aidés sur fonctions TOS, décisions relatives à la mise en œuvre de projets pédagogiques en faveur des collèges dans la limite des crédits inscrits au budget départemental,
- Approbation des mesures de cartes scolaires et modifications
- Bâtiments démontables : gestion et suivi
- Actions scolaires, éducatives et jeunesse (aides aux étudiants, vie scolaire, jeunesse...) : décisions relatives à la mise en œuvre d'actions en matière éducative, scolaire et de jeunesse, approbation des conventions afférentes, suivi et modification du règlement départemental des aides aux étudiants et des Sorties Scolaires avec Nuitées dans la limite des crédits inscrits au budget départemental
- Suivi des questions relatives au fonctionnement des collèges privés et publics, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental

VOIRIE – TRANSPORTS

- Domaine routier départemental
 - numérotation et renumérotation des R.D.
 - opérations de classement et déclassement: enquête publique
 - fixation des conditions techniques et financières de délivrance des permissions de voirie et permis de stationnement
- Décisions relatives au statut juridique des routes départementales (routes express, routes classées à grande circulation, ...)

- Toutes décisions relatives à la fixation des tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics d'un montant supérieur à 500 000 € par droit unitaire
- Transports
 - création et modification des services réguliers routiers
 - modification du Schéma Départemental des transports collectifs
 - tarification des transports publics routiers (fixation et/ou homologation des tarifs), à l'exclusion des tarifications figurant dans le Schéma Directeur des Transports Collectifs
 - délégation de compétence aux organisateurs locaux et conventions avec les autres autorités organisatrices
 - mise en œuvre du schéma directeur des transports et des déplacements et du schéma directeur d'accessibilité des transports
- Développement et modernisation des itinéraires
 - modification de la convention-cadre pour l'application du programme de développement et de modernisation des itinéraires 2009-2014 et approbation des conventions d'application en découlant et de toutes leurs modifications

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE – AGRICULTURE

- Création et modification des zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles
- Détermination des conditions dans lesquelles l'exercice du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles au nom du Département peut être délégué par le Président du Conseil Général à l'occasion de l'aliénation d'un bien
- Protection, acquisitions, échanges, gestion des sites naturels
- Mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier relevant du titre II du livre 1^{er} du code rural (ex : création, modification et suppression des commissions d'aménagement foncier, composition des commissions d'aménagement foncier, avis sur la proposition de périmètre, avis sur la proposition de mode d'aménagement foncier,...)
- GERPLAN : approbation du contrat spécifique entre le Département et les structures intercommunales ayant achevé le document-cadre GERPLAN
- Approbation de la liste définitive des observateurs météorologiques
- Politique de gestion des déchets :
 - modification du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PDPGDND)
 - approbation et modification du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics (PDPGDBTP)
 - mise en œuvre du Plan Départemental de Prévention (PDP) : approbation de la convention-cadre avec l'ADEME et des conventions annuelles d'application, mise en œuvre de l'appel à projets pilotes, approbation des programmes annuels sur la période 2011-2015 dans le cadre de la politique définie par le Conseil Général
 - approbation de la convention avec l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets
- Politique de maîtrise de l'énergie :
 - décisions relatives à la mise en œuvre du Bilan Carbone
 - décisions relatives au prix de cession des Certificats d'Economies d'Energie
 - décisions relatives aux projets pilotes pour la maîtrise de l'énergie (AMO énergie, études thermiques)

ECONOMIE

- Suivi du dispositif "GEODE"
- Réhabilitation et restructuration de la Maison d'Alsace : approbation des mesures d'application nécessitées par ce projet, approbation, suivi et modifications de l'entente...
- Décisions ou avis pouvant découler de la cession des actions de la SADE dans le capital d'ALSABAIL
- Adaptation, en tant que de besoin, des documents techniques du dispositif commun d'aide à l'hôtellerie familiale et indépendante, à l'exclusion de toute adaptation ou modification portant sur les critères de ce dispositif d'aide

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- Modifications des limites cantonales ou communales
- Suivi des contrats de territoire de vie, à l'exception de l'adoption de leurs avenants

FINANCES

- Octroi des garanties d'emprunt selon les modalités retenues par le Conseil Général et approbation des réaménagements, des renégociations et des transferts d'emprunt garanti, prises, constats de mainlevée totale ou partielle ou cession de rang des sûretés et contre garanties du Département : gage, hypothèque, prénotation
- Répartition et règlement définitif (y compris reversement prioritaire) du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle selon les critères retenus par le Conseil Général
- Répartition et règlement définitif du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux Droits d'Enregistrement selon les critères retenus par le Conseil Général

INFORMATIQUE

- Décisions concernant la mise en œuvre et le suivi des systèmes d'information

GRANDS EQUIPEMENTS

- Suivi et mise en œuvre du projet relatif au financement et à la réalisation de la seconde phase de la LGV Rhin-Rhône (études, aménagement, acquisitions...)
- Suivi et mise en œuvre du dossier relatif aux études préalables du projet de raccordement ferroviaire de l'Euroairport

SOCIAL ET HABITAT

- Suivi et modifications du Règlement intérieur du Placement Familial
- Suivi et modifications du Protocole départemental pour le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes et des signalements pour les mineurs en danger et risque de danger
- Suivi et modifications des schémas Départementaux (Schéma Départemental des Personnes Handicapées, Schéma Gériatrique, Schéma de Protection de l'Enfance, etc...) n'ayant aucune incidence financière
- Approbation et modifications des référentiels relatifs à la construction, la réhabilitation, aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services et établissements sociaux et médico-sociaux
- Définition du rôle et des missions de la Commission des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux

- Mise en œuvre du dispositif du Revenu de Solidarité Active et notamment, approbation des conventions et pactes idoines à intervenir en la matière
- Fonds d'Aide aux Jeunes : actualisation du règlement intérieur, approbation de la convention de partenariat relative à la gestion du fonds et de ses modifications et autorisation donnée au Président à la signer
- Mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé dans le Haut-Rhin, dans la limite des inscriptions budgétaires opérées par le Conseil Général
- Suivi et modifications du Plan Départemental de l'Habitat n'entraînant aucune incidence financière
- Décisions relatives au fonctionnement de la Maison des Adolescents dans le Haut-Rhin et de la Maison de l'Autonomie et de l'Intégration des Malades Alzheimer
- Approbation et modifications du projet d'établissement de la Cité de l'Enfance et de ses modifications
- Attribution des aides suivantes sur crédits délégués par l'Etat au titre du parc locatif social : travaux d'amélioration de la qualité de service, maîtrise d'œuvre urbaine et social, études d'aides à la définition et à la conduite des politiques urbaines et sociales, démolition de logements locatifs sociaux, changement d'usage de logements locatifs sociaux

CULTURE

- Mise en œuvre, suivi et ajustements du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

SDIS

- Suivi et approbation des modifications à apporter à la convention de partenariat et d'objectifs entre le SDIS et le Département, dans le respect des crédits inscrits au budget départemental

ARCHIVES

- Réutilisations d'informations publiques conservées par les Archives départementales du Haut-Rhin : suivi et modifications du règlement général et des licences-types
- Acquisitions d'archives privées : dépôts, mises à disposition et autres